



## Parties communes annexées

Par **Lhasa**, le **10/10/2014** à **15:57**

Bonjour,

J'ai acheté il y a 10 ans un appartement à Paris ( studio ).

Voulant peut être vendre cet appartement mon notaire ( qui n'est pas celui lors de l'achat ) s'est rendu compte, qu'une partie de l'appartement comprenait 3m<sup>2</sup> de parties communes annexées par un ancien propriétaire ( il y plus de 15 ans ).

Comment régler la situation avec la copropriété, comment demander à la copro de me vendre de manière symbolique ces m<sup>2</sup> ( que j'ai payé lors de mon achat ) ?

par avance merci de votre aide.